

**Compte-rendu  
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 4 Avril 2022  
A 19h00 en Mairie**

Séance n° 04

*Le Maire certifie que :*

- La convocation a été affichée le 30 mars 2022
- Le compte-rendu est affiché le 05 avril 2022
- Le nombre des membres en exercice est de : 15

L'an deux mil vingt-deux, lundi quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAFFOIS s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARBE, Maire.

En présence de : Nicolas BARBE, Christophe PETIT, Christiane LACROIX, Pascal MINARY, Estelle TAILLARD, Catherine GAGNEPAIN, Géraldine PERRIN, Éliane VERGUET, Jean-Marie CURTIL, Julien FERRANDO, Frédéric PREVALET.

Absents excusés : Raphaël VERGUET, Béatrice BONJOUR, Joël PERRIN  
Bruno COMBASSON donne pouvoir à Nicolas BARBE

Christiane LACROIX est élue secrétaire de séance

**Ordre du Jour : Séance n° 04-2022**

**M. le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :**

- **Sectorisation des collèges secteur du Haut-Doubs**

\* Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 Mars 2022

1. Vote des taux de la fiscalité locale 2022
2. Convention Commune / Syded - Extension du réseau d'électricité - 14 Rue Basse
3. Construction de caveaux et cavurnes – Attribution de marché
4. Achat de mobilier pour la salle du Conseil Municipal – Attribution de marché
5. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
6. Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations
7. Questions diverses.

Le Président de séance ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Madame Christiane LACROIX Secrétaire de séance.

Le Maire soumet ensuite le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2022 au vote.  
Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

---

***Séance n°04 – Affaire n°01***

Présents : 11                      Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1                        Pour : 12

Suffrages exprimés : 12    Contre : 0

## **Objet : Vote de la fiscalité 2022**

Le Maire rappelle que conformément à l'article 1636 B sexies, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières (bâti et non bâti).

Pour la fixation des taux, le Conseil Municipal a trois possibilités :

1. soit faire une variation proportionnelle des taux ;
2. soit faire une variation différenciée des taux ;
3. soit maintenir les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide, afin de maintenir au niveau de l'an dernier le produit attendu :

- D'appliquer le taux de la taxe foncière bâti à 32,09 %
- D'appliquer le taux de la taxe foncière non bâti à 15,15 %

<b>Taxes</b>	<b>Bases 2022</b>	<b>Taux 2022</b>	<b>Produits</b>	<b>Imputations</b>
Taxe foncière bâti	673 400 €	32,09 %	216 094 €	Compte 73111
Taxe foncière non bâti	77 000 €	15,15 %	11 666 €	Compte 73111

- D'inscrire les recettes qui en découlent au BP 2022.

---

### ***Séance n°04 – Affaire n°02***

Présents : 11                      Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1                        Pour : 12

Suffrages exprimés : 12    Contre : 0

## **Objet : Convention Commune / Syded – Extension du réseau d'électricité – 14 Rue Basse**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser une extension du réseau de distribution publique d'électricité sous maîtrise d'ouvrage du SYDED.

L'opération est située 14 Rue Basse.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 12 890.00 € TTC

Les coûts inhérents à chaque catégorie de prestation sont précisés dans l'annexe financière ci-jointe.

Les participations financières prévisionnelles sont les suivantes :

- ✓ Participation Collectivité :            5 130.00 €
- ✓ Participation Syded :                    7 760.00 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité,
- ✓ Demande au Syded la réalisation des travaux définis ci-dessus,
- ✓ Autorise le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe « prévisionnelle » à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

---

**Séance n°04 – Affaire n°03**

Présents : 11                      Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1                        Pour : 12

Suffrages exprimés : 12    Contre : 0

**Objet : Construction de caveaux et cavurnes – Attribution de marché à l'entreprise « Pompes funèbres de Pontarlier »**

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 14 mars 2022 – vote du budget caveaux – le Conseil Municipal a inscrit des crédits nécessaires à la construction de 4 caveaux (2 places) et de 12 cavurnes.

L'entreprise « Pompes funèbres de Pontarlier » – 7 Rue Claude Chappe – 25300 Pontarlier - est retenue pour la construction de 4 caveaux (2 places) et de 12 cavurnes pour le montant de 13 833.33 € HT – 16 600.00 € TTC.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de confier à l'entreprise Pompes funèbres de Pontarlier la construction de 4 caveaux (2 places) et de 12 cavurnes pour le montant de 13 833.33 € HT – 16 600.00 € TTC.
- **Charge** le maire de toutes les formalités nécessaires à l'exécution des travaux et au règlement de l'entreprise.

---

**Séance n°04 – Affaire n°04**

Présents : 11                      Abstention(s) :

Pouvoir : 1                        Pour : 12

Suffrages exprimés : 12    Contre : 0

**Objet : Achat de mobilier pour la salle du Conseil Municipal – Attribution de marché à l'entreprise OPTIM'EST**

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 14 mars 2022 – vote du budget – le Conseil Municipal a inscrit des crédits nécessaires à l'achat de nouvelles tables pour la salle du Conseil Municipal, les tables actuelles sont très vieillissantes.

L'entreprise Optim'est – 15 Rue Denis Papin – 25300 Pontarlier - est retenue pour l'achat de ce mobilier pour un montant de 7 489.52 € HT – 8 987.43 € TTC.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Valide** la passation de ce marché avec l'entreprise Optim'est pour l'achat de ce mobilier pour un montant de 7 489.52 € HT – 8 987.43 € TTC.
-

## ***Séance n°04 – Affaire n°05***

Présents : 11                      Abstention(s) :

Pouvoir : 1                        Pour : 12

Suffrages exprimés : 12    Contre : 0

### **Objet : Sectorisation des collèges du Haut-Doubs**

Le Maire rappelle que lors de la séance du 14 mars 2022 dans les questions diverses il avait évoqué au Conseil Municipal l'étude du Conseil Départemental concernant la sectorisation des collèges du Haut Doubs à partir de la rentrée 2023. En effet la commune de Chaffois serait concernée par un déplacement de ses 40 collégiens sur le collège de Frasne.

Considérant que la commune de Chaffois fait historiquement partie de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, la vie des Chaffoyards est organisée autour du pôle urbain de Pontarlier : Travail, activités scolaires et périscolaires, culture, sports et soins.

Vouloir sectoriser les collégiens de Chaffois sur le collège de Frasne désorganiserait un nombre important de familles et engendrerait bon nombre de plaintes.

Une démarche globale de planification est en cours pour promouvoir le vélo comme mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle via un schéma directeur des modes doux à l'échelle de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (coût estimé à 13 millions d'euros).

De plus la création d'un centre aquatique intercommunal étant envisagée prochainement (Coût estimé à 25 millions d'euros), les contribuables de Chaffois vont participer directement à cet investissement.

La commune de Frasne ne disposant pas de structures équivalentes.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **S'oppose** à ce changement de sectorisation des collèges du Haut Doubs pour la commune de Chaffois

---

### **5. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :**

#### **Commissions communales :**

##### Commission bois :

Une vente de bois de chauffage par consultation a été réalisée en lien avec l'ONF, les personnes dont les offres ont été retenues seront contactées prochainement.

#### **Commissions intercommunales :**

##### Commission Tourisme :

Mme Christiane Lacroix informe le Conseil Municipal que l'ouverture après travaux du château de Joux est prévue le 16 mai 2022. Les visiteurs pourront apprécier la rénovation du pont levis et de son fonctionnement.

## Modes Doux :

M. le Maire explique que lors du dernier comité de pilotage « Modes doux » pour promouvoir le vélo comme mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle, il a été proposé de présenter au conseil communautaire les points suivants :

- Définition d'une rocade « mode doux » d'intérêt communautaire reliant les différentes communes autour de Pontarlier.
- Mise en place d'un jalonnement intercommunal.
- Mise en place dans chaque commune d'arceaux de stationnement.
- Sécurisation à terme des principaux carrefours.

Le jalonnement et la sécurisation des carrefours seraient pris en charge par la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, le reste des aménagements par les communes.

---

## **6. Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations :**

**D09/2022 : Remplacement du mobilier de 2 classes à l'école** - Au vu de la vétusté du mobilier de 2 classes à l'école, il y a lieu de le remplacer, ce marché comprend l'achat de 48 chaises et 48 tables d'écolier avec casier. Le marché est confié à OPTIM'EST – 17 rue Denis Papin - 25300 PONTARLIER pour un montant de **6 781.36 € HT, soit 8 137.63 € TTC**

---

## **7. Questions diverses :**

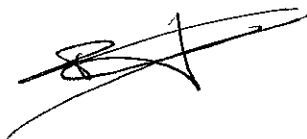
M. le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place de l'application Illiwap. application téléchargeable sur smartphone qui permet d'avoir accès en temps réel aux messages publiés sur les panneaux d'affichages numériques de la commune.

Il est rappelé que pour les scrutins du 10 et 24 avril, le bureau de vote se situera en Mairie, salle du conseil de 8h00 à 19h00.

Mme Christiane Lacroix rappelle que les inscriptions pour le spectacle des étoiles noires à l'occasion de la fête des mères sont à retourner avant le 15 avril 2022.

La séance est levée à 20h

M. Le MAIRE  
Nicolas BARBE



Le Secrétaire de Séance  
Christiane LACROIX

